



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS

SECTION B

NV

ARRETE PORTANT DETACHEMENT

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

Arrêté N°B/16/2654

- Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment l'article L.61 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions notamment l'article 14 paragraphe 1 ;
- Vu le décret n°2003-1305 du 26 décembre 2003 pris pour l'application de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et modifiant le code des pensions civiles et militaires de retraite, et notamment l'article 32 ;
- Vu le décret n°2009-1389 du 11 novembre 2009 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le courrier du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer confirmant le recrutement par voie de détachement de Mme Marie-Laure MILLOT, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, au sein de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube ;
- Vu la demande de détachement formulée par l'intéressée ;
- Vu l'avis favorable émis par sa hiérarchie ;
- Sur la proposition du secrétaire général du ministère de l'intérieur ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Laure MILLOT, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, 8^{ème} échelon (IB : 471 - IM : 411), en fonction à la Préfecture de l'Aube, est placée en position de détachement dans le corps des secrétaires administratives du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, au sein de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube à compter du 1^{er} septembre 2016, pour une durée d'un an.

Article 2 : Trois mois au moins avant l'expiration de cette période, l'intéressée devra faire connaître sa décision de solliciter le renouvellement du détachement ou de réintégrer son corps d'origine.

Article 3 : Conformément à l'article L.61 du code des pensions civiles et militaires de retraite, la retenue pour constitution de pension de retraite due par l'intéressée sera précomptée sur le traitement indiciaire afférent à sa situation administrative dans son corps de détachement.

Article 4 : Le secrétaire général du ministère de l'intérieur et les autorités concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le

26 AOUT 2016

Pour le ministre délégué
des pensions

ATTESTATION DE NOTIFICATION

A renvoyer à : **Ministère de l'intérieur**

SG – DRH - SDP - BPA - Section B

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Reconnais avoir reçu une ampliation du présent arrêté.

Date :

Signature de l'agent :



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Arrêté N°16DG10127100021

**SECRETARIAT
GENERAL
DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat,

**BUR.GESTION ADM.
PAYE FILIERE
ADM.,SOC.,M-SOC**

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi de mobilité n° 2009-972 du 03/08/2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-437 du 28/05/1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11/11/2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1265 du 18/09/2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'Intérieur N°B/16/2654 du 26/08/2016 portant détachement dans le corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente en date des 08 et 09/06/2016 ;

Adresse :
TOUR PASCAL A ET B
92055 PARIS-LA DEFENSE
CEDEX 04

Téléphone :
01 40 81 21 22

Courriel :
Drh.Sg@developpement-
durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Mme Marie-Laure MILLOT N° NIR : 273091003302928

Secrétaire administrative de classe supérieure de l'Intérieur et de l'Outre-mer au 08ème échelon RA : 00A 00M 00J (IB 463 - IM 405) au 17/05/2015, du Ministère de l'Intérieur, est recrutée par voie de détachement dans le corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable, dans les conditions suivantes :

Grade/emploi : secrétaire adm. et contrôle dév. dur cl. sup-g

Echelon: 08 RA: 01A 03M 15J (IB: 0471 IM: 0411)

à compter du 01/09/2016

Qualité : accueillie sur corps

du 01/09/2016 au 31/08/2017

Position : activité-position normale

à compter du 01/09/2016

Quotité : temps plein

à compter du 01/09/2016

Service : D.D.T. DE L'AUBE

à compter du 01/09/2016

Structure/Unité : SERVICE RESEAUX, RISQUES ET CRISES

à compter du 01/09/2016

Poste : Chargée d'études prévention des risques

Ordo:d.r.e.a.l. Champagne-Ardenne

à compter du 01/09/2016

Imputation budgétaire : 021799YC

à compter du 01/09/2016

Article 2 : Frais de changement de résidence : a droit (décret 90-437 art 19.1 + 3 a) .

Article 3 : Le présent acte sera déposé pour être notifié à qui de droit : SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Contrôleur Budgétaire,
30 AOUT 2016
L'Adjoint au Contrôleur Budgétaire

C. BROCARD

Fait à Paris, le **31 AOUT 2016**
La ministre de l'Environnement, l'Énergie, la Mer, chargée des
relations internationales sur le climat

la cheffe de bureau adjointe GAP2

Céline MASSOT

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du lieu d'affectation de l'agent dans le délai de deux mois à compter de sa notification conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

**LISTE DES DESTINATAIRES DE L'ACTE N°16DG10127100021
CONCERNANT Madame Marie-Laure MILLOT**

MME MARIE-LAURE MILLOT
BUR.GESTION ADM. PAYE FILIERE ADM.,SOC.,M-SOC
D.D.T. DE L'AUBE
SERVICE RESEAUX, RISQUES ET CRISES
1 BD JULES GUESDE 10026 TROYES CEDEX
D.D.T. DE L'AUBE
ORDO:D.R.E.A.L. CHAMPAGNE-ARDENNE
ORDO:D.R.E.A.L. CHAMPAGNE-ARDENNE
ADMINISTRATION CENTRALE-BUREAU DES DOSSIERS (ACTE ORIGINAL)
PSI CHAMPAGNE-ARDENNE
40 BLD ANAT.FRANCE - BP 80456 51022 CHALONS EN CHAMPAGNE
SGDRHICE SACDD
CE-CME-CORPS-DES-SACDD.CE.DRH.SG@DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS
SECTION B
PLACE BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

Gestionnaire du dossier:

Prénom Nom Régine PASCHAL
Numéro de téléphone 01.40.81.67.41
Courriel regine.paschal@developpement-durable.gouv.fr

Un exemplaire de cet acte sera conservé par le service.

Notifié à l'intéressé(e) le :

Date et signature de l'intéressé(e)